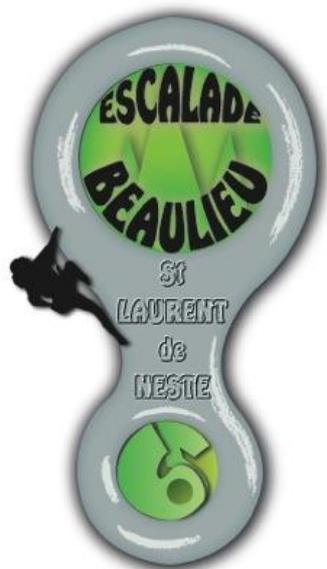


DOSSIER INSCRIPTION SECTION SPORTIVE ESCALADE AU COLLEGE BEAULIEU 2023/2024



DOSSIER A RETOURNER COMPLET AVANT LE 19 Septembre 2023 auprès du responsable de la section sportive (Mme ZERBIB ou son remplaçant)

⇒ ENGAGEMENT DE L'ELEVE (à remplir et signer par : Parents et Elèves)

⇒ Fiche d'inscription à l'AS + Chèque de 30 euros (à remplir par : Parents)

Tous ces documents sont obligatoires.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE EN SECTION SPORTIVE

Objectifs des sections sportives scolaires

Les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, **d'un entraînement plus soutenu** dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant **l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection**. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

BO n°38 du 20 octobre 2011 (Extraits)

Objectifs de la section sportive escalade au collège Beaulieu :

- ➔ Acquérir des compétences spécifiques à l'activité escalade
 - Autonomie en escalade en falaise et en tête
 - Confiance en soi et en l'autre, respect des autres, entraide
 - Développement de la volonté, de la détermination, du dépassement de soi
- ➔ Viser la performance, donner le meilleur de soi-même sur le plan sportif et scolaire
- ➔ Elargir sa pratique au champ des activités de pleine nature (APPN) et à la connaissance de l'environnement.

L'élève en section sportive escalade s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur de l'établissement.
- Participer à tous les entraînements et compétitions prévus dans le cadre de la section sportive : assiduité et pratique volontaire de l'escalade.

En cas de dispense l'élève doit venir en cours normalement avec sa dispense médicale et seul le professeur responsable de la section peut accepter sa non venue pour une période datée aux cours d'escalade.

En cas d'absence l'élève doit prévenir le professeur responsable.

- **S'investir pleinement avec sérieux, rigueur, motivation et plaisir.**
- Développer une attitude responsable vis-à-vis de son projet sportif et scolaire en tenant informé son professeur en cas d'éventuelles difficultés.
- **Être licencié dans un club sportif (de l'activité de son choix mais si possible escalade).**

Activité sportive avec licence :

Nom du club :

Licencié depuis :

- Se licencier à l'UNSS et à participer aux compétitions escalade et APPN de l'UNSS. La cotisation des élèves de section sportive est fixée à 30 euros à l'année.

La section sportive scolaire n'a pas de reconduction tacite :

Lors du passage dans la classe supérieure, le maintien dans l'option S.S.S. n'est pas automatique en raison d'un nombre limité de places sur l'ensemble des 3 niveaux. Les élèves qui pourront être écartés faute de place seront ceux qui auront atteint le plus faible niveau de compétence et de performance dans leur groupe d'âge. La motivation, l'investissement à l'Association Sportive et l'aptitude à s'intégrer à un projet de groupe seront également des critères importants. En cas de refus de maintien, cela ne signifie pas pour autant que ces élèves auront démérités. Ils pourront poursuivre l'activité dans le cadre de l'A.S. à un rythme moins soutenu.

Dans le domaine sportif, il est attendu l'acquisition des passeports F.F.M.E. et un niveau de performance minimum :

- En fin de 5e, les compétences techniques minimales requises sont celles du Passeport jaune F.F.M.E. et le niveau minimum d'escalade flash attendu est de 5c ; L'élève doit accepter de grimper en falaise et en tête sans crainte.
- En fin de 4e, les compétences techniques minimales requises s'appuient sur le Passeport orange F.F.M.E. et le niveau minimum d'escalade en salle attendu est de 6a (filles) et 6b (garçons). L'élève doit accepter et savoir grimper en tête en toute sécurité en falaise.
- En fin de 3e, les compétences techniques minimales requises s'appuient sur le Passeport vert F.F.M.E. et le niveau minimum d'escalade SAE attendu est de 6b (filles) et 6c (garçons) et 6a (filles) et 6b (garçons) en falaise.

Le professeur responsable de la section sportive, avec l'aval du principal du collège peut suspendre temporairement ou définitivement un élève de la section en cas de :

- Non respect de ce contrat ou du règlement intérieur du collège
- Non reconduction de l'engagement en section sportive scolaire
- Non retour du dossier d'inscription complet avant la date limite
- Travail scolaire insuffisant, comportement inadapté
- Absences répétées aux entraînements physiques et techniques pour des raisons non justifiées ou non acceptées par le professeur responsable.
- Manque de progression et d'adhésion aux objectifs d'une section sportive

Toute décision nécessitée par des circonstances non prévues dans le règlement reste du ressort de M. Le Principal.

Les parents

Nom Prénom :

Signature :

L'élève

Nom Prénom :

Signature :



Inscription à l'Association Sportive COLLEGE BEAULIEU

22 AVENUE DES SPORTS 65150 ST LAURENT DE NESTE

Document : autorisation parentale / **Ordre du chèque** : AS COLLEGE BEAULIEU

- d'un chèque de 30 EUROS (pour les élèves de la section sportive)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Père, mère, représentant légal ⁽¹⁾

autorise ⁽²⁾ né(e) le en classe de

à participer aux activités de l'Association Sportive du collège Beaulieu de Saint Laurent de Neste

NB1 : L'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de la prise d'images fixes ou animées et de son utilisation.

NB2 : En cas de nécessité, l'enseignant accompagnateur utilisera la « fiche d'urgence » (loi 2002-303 du 4 mars 2002) pour alerter le médecin régulateur du 15 ainsi que la famille.

Fait à, le Signature :

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS*

Nom : **Prénom** :

Nom et adresse des parents ou du représentant légal :

.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

N° et adresse de l'assurance scolaire :

.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. Numéro du père Mère :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...)

.....

Date et Signature des parents :

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement Mme ESCHAICH.